

leur désir de voir ce mouvement vers l'indépendance ne rien perdre de son élan, ces nouveaux membres ont joué un rôle décisif dans l'adoption, à une majorité écrasante, de la Déclaration sur l'Octroi de l'Indépendance à la 15ième Session de l'Assemblée Générale, le 15 décembre 1960. Depuis cette date les Nations Unies ont accueilli dix nouveaux membres. De plus, un certain nombre d'autres pays sont à la veille d'accéder à l'indépendance.

Le Canada a voté en faveur de la résolution établissant le Comité des Dix-sept à condition que la tâche du Comité soit d'examiner les progrès relatifs à l'application des principes de la Déclaration sur l'Octroi de l'Indépendance, d'offrir des suggestions quant aux moyens à prendre dans des territoires donnés et de faire rapport à l'Assemblée Générale à sa présente session.

Pour ce qui est de mettre un terme au colonialisme, l'attitude du Canada, comme nous l'avons démontré clairement à d'autres occasions, repose sur un certain nombre de considérations:

Premièrement: Le Canada s'inquiète de ce que les droits fondamentaux de l'homme et ses libertés soient pleinement respectés partout dans le monde, y compris le droit des nations à l'auto-détermination et le droit pour l'individu d'être à l'abri de toute discrimination pour des raisons de race, de couleur, de religion ou de conviction politique;

Deuxièmement: Le Canada désire faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser l'évolution de tous les peuples qui le désirent, du régime colonial à la pleine autonomie et à l'indépendance, en autant que le rythme de cette évolution corresponde à des conditions de stabilité interne.

Troisièmement: Le Gouvernement canadien considère que la Déclaration sur l'Octroi de l'Indépendance doit s'appliquer partout dans le monde.